

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2025 A 20 H 30***Date de convocation : 13 / 03 / 2025**Effectif légal du conseil municipal : 15**Présents :*

X	Emilie ARSAC		Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
X	Myriam ARGAUD		Alain SABATIER
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Sylvie SAGNARD
X	Franck FARGIER	X	Alain VIGOUROUX
X	Teddy GARDES		

Suite à la démission de Mme Séverine CHAPUIS, Mme Myriam ARGAUD 14 ème de la liste majoritaire est appelée à la remplacer et à siéger au sein du Conseil Municipal. Elle est installée dans ses fonctions.

Absent(s) : 2***Excusé(s) représenté(s) : 0******Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD*****ORDRE DU JOUR**

- 1 Délibération approbation Compte Financier Unique 2024 : Commune
 - 2 Délibération approbation Compte Financier Unique 2024 : Coustilles
 - 3 Délibération approbation Compte Financier Unique 2024 : Préchaud
 - 4 Délibération pour le soutien financier au club sportif de Laussonne
 - 5 Délibération vote des subventions aux associations 2025
 - 6 Délibération demande de subvention au LEADER pour le projet : création d'un logement communal, 3 chemin du Moulin
 - 7 Questions diverses
- Vente maison, 2 route de Saint Julien
Projet téléphonie

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

1 Délibération approbation Compte Financier Unique 2024 : Commune

Le Maire expose que le Conseil Municipal a délibéré en septembre 2023 sur l'application du Compte Financier Unique CFU qui se substitue au compte administratif et compte de gestion. Il présente donc le CFU 2024 - budget Commune

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	1 388 697,06 €	1 028 682,00 €	2 417 379,06 €
Recettes réalisées	B	479 787,71 €	1 095 791,79 €	1 575 579,50 €
Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autorisation budgétaire totale	D	1 336 845,20 €	1 028 682,00 €	2 365 527,51 €
Dépenses réalisées	E	461 241,69 €	899 052,82 €	1 360 294,51 €
Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	18 546,02 €	196 738,97 €	215 284,99 €
Résultats antérieurs reportés	H	-51 851,86 €	0,00 €	-51 851,86 €
Excédent / déficit	G+H	-33 305,84 €	196 738,97 €	163 433,13 €
Restes à réaliser	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents / déficit	G+H+I	-33 305,84 €	196 738,97 €	163 433,13 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, Le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 1 Contre (T Gardès), 1 Abstention (M H Chapuis) décide

- **D'approuver le Compte Financier Unique Commune**
- **Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution**

2 Délibération approbation Compte Financier Unique 2024 : lotissement Coustilles

Le Maire expose que le Conseil Municipal a délibéré en septembre 2023 sur l'application du Compte Financier Unique CFU qui se substitue au compte administratif et compte de gestion. Il présente donc le CFU 2024 - budget Coustilles

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	130 027,39 €	151 027,97 €	281 055,36 €
Recettes réalisées	B	130 027,30 €	142 742,39 €	272 769,78 €
Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autorisation budgétaire totale	D	133 490,24 €	143 027,39 €	276 517,63 €
Dépenses réalisées	E	130 027,39 €	142 742,19 €	272 769,58 €
Restes à réaliser	F	0,00 €	0 00 €	0,00 €
Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	0,00 €	0,20 €	0,20 €
Résultats antérieurs reportés	H	3 462,85 €	-8 000,58 €	-4 537,73 €
Excédent / déficit	G+H	3 462,85 €	-8 000,38 €	-4 537,53 €
Restes à réaliser	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents / déficit	G+H+I	3 462,85 €	-8 000,38 €	-4 537,53 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention) décide

- **D'approuver le Compte Financier Unique lotissement Les Coustilles**
- **Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution**

3 Délibération approbation Compte Financier Unique 2024 : lotissement Préchaud

Le Maire expose que le Conseil Municipal a délibéré en septembre 2023 sur l'application du Compte Financier Unique CFU qui se substitue au compte administratif et compte de gestion. Il présente donc le CFU 2024 - budget Préchaud

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	258 139,23 €	253 280,89 €	511 420,12 €
Recettes réalisées	B	193 228,75 €	190 158,84 €	383 387,59 €
Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autorisation budgétaire totale	D	174 097,88 €	198 230,75 €	372 328,63 €
Dépenses réalisées	E	172 447,35 €	1 995 252,52 €	367 699,87 €
Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	20781,4€	-5 093,68 €	15 687,72 €
Résultats antérieurs reportés	H	-76 552,20 €	-55 050,14 €	-139 091,49 €
Excédent / déficit	G+H	-84 041,35 €	-60 050,14 €	-123 403,77 €
Restes à réaliser	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents / déficit	G+H+I	-63 259,95 €	-63 143,82 €	-123 403,77 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide

- **D'approuver le Compte Financier Unique Lotissement Préchaud**
- **Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution**

4 Délibération pour le soutien financier à l'AS Laussonne

Le Maire expose que l'application d'aide à l'emploi sportif-profession sport piloté par le département de la Haute-Loire est conditionné à la présentation par l'ASL d'une délibération de la collectivité de proximité précisant sa participation au financement.

L'ASL demande une aide forfaitaire de 1 920 € correspondant à 80 h X12 mois X 2 €. Le Maire propose donc d'octroyer une subvention de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide d'approuver cette aide et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour son versement.

5 Délibération vote des subventions aux associations 2024

Le Maire indique qu'il y a lieu d'inscrire au budget primitif 2025 les subventions suivantes. Il demande aux présidents des associations de communiquer le compte d'exploitation annuel et précise que la subvention sera versée après réception de celui-ci et se réserve le droit de ne pas attribuer l'aide s'il n'est pas fourni.

- Comité Foire : 800 €
- ASA et MH Sports : 800 €
- APE école publique + aide voyage Paris : 600 € + 1 670 € = 2270 €
- Bibliothèque : 515 €
- Association de portage des repas à domicile : 0 car entretien voiture
- ADMR : 0 car mis à disposition locaux gratuitement
- Association des donneurs de sang : 100 €
- Association Sport école publique : 500 €
- Comité des fêtes : 2 500 €
- Association des anciens combattants : 100 €
- Amis du foyer ST Jean : animation-tiers lieu : 400 €
- Association du village du Fraisse : pour aide à restauration du four : 500 €
- ASL : aide emploi sportif ASL : 2 000 € (voir délibération n°4 ci-dessus)
- Raconte-moi Laussonne (subvention pour restauration tableau) : 1 800 €, reporté

Une demande sera faite à l'ensemble paroissial pour cette prise en charge, si refus la demande sera réexaminée.

- Demande d'aide d'un parent pour voyage scolaire de son enfant collégien : refus, car jamais octroyé pour un enfant du collège

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide d'inscrire au Budget Primitif, article 6574, les subventions ci-dessus et autorise leur versement.

6 Délibération demande de subvention au LEADER pour le projet : création d'un logement communal, 3 chemin du Moulin

Le Maire expose le projet de création d'un logement communal, 3 rue du moulin (ancien cabinet médical). Ce logement serait accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après discussion, le Conseil Municipal demande le report de cette demande car il estime que le réaménagement des pièces doit être réétudié.

7 Questions diverses

Vente maison, 2 route de Saint Julien : Demande évaluation aux Domaines, avoir un devis pour démolir, négocier avec les propriétaires et mieux définir leur souhait

Projet téléphonie : Afin d'installer la fibre, il y a lieu de trouver un fournisseur afin de reprendre l'installation et la mise en place. Des devis sont en cours.

Subvention DSEC, suite aux crues du 17/18 octobre : aucune nouvelle à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30

